



Voiture achetée chez un concessionnaire

Par **Miki89**, le **27/09/2018** à **13:16**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'occasion chez un concessionnaire en novembre 2017 avec 134000 km au compteur.

Quelques jours plus tard, un voyant s'allume, la voiture fume, c'est le débitmètre qui est à changer. ok, le concessionnaire prend en charge.

La voiture fume toujours, on me dit qu'elle est encrassée, qu'il faut la décalaminer. Je le fais faire par un professionnel à mes frais. 85€ à mes frais.

Juin 2018, la voiture ne démarre plus. Donc dépanneuse, Turbo à changer ainsi que le joint du réservoir de carburant. 600€ à mes frais.

Septembre 2018, la voiture fume toujours je l'emmène faire un diagnostic. Les injecteurs sont à changer alors qu'ils ont déjà été changé en novembre 2016. Je les fais changer. 990€ à mes frais.

Je récupère ma voiture, le lendemain elle ne veut pas démarrer. Dépanneuse, main d'œuvre et un fil connecteur proche du réservoir coupé par l'usure. 160€ à mes frais.

10 jours plus tard donc aujourd'hui, ma voiture ne démarre plus. Je vais donc encore avoir des frais de dépanneuse, de main d'œuvre et pièce.

J'ai chaque fois envoyé un sms au concessionnaire pour l'avertir des pannes qui sont "nombreuses".

Je commence à penser à une arnaque sur l'achat de cette voiture.

J'aimerais connaître svp les recours qui s'offrent donc à moi.

Merci d'avance pour les informations que vous pourriez me donner..

Par **morobar**, le **28/09/2018** à **10:58**

Bonjour,

Il faut demander l'annulation du contrat d'achat devant le TI (si valeur 10.000 euro.

Et entretemps mettre en demeure le professionnel vendeur de prise en charge de la totalité des frais exposés en quelques mois et pourquoi pas la reprise de ce véhicule ce qui évitera la case "justice".